

CONDITIONS DE TRAVAIL DES AESH

LES 1ER RÉSULTATS DE LA GRANDE ENQUÊTE NATIONALE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SEPTEMBRE 2026

L'enquête sur les conditions de travail des AESH initiée par la CGT Éduc'action avant l'été, livre ses premiers résultats qui confirment des pathologies physiques et mentales chez les personnels. Elles sont à mettre en relation avec une gestion de plus en plus complexe de certain-es élèves, la multiplication des accompagnements, l'absence de formation et de soutien de l'administration face à ces difficultés croissantes.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !



PROFIL DES RÉPONDANT-ES

Sans surprise, une grande majorité de femmes (93%) entre 40 et 59 ans, 80% déclarent être en Cdi dont 1/3 ont entre 6 et plus de 10 ans d'ancienneté sur un temps incomplet (plus de la moitié est à 62%).

« IL N'Y A PAS PIRE
SOUFFRANCE QUE LA
TRANSPARENCE »

CONDITIONS D'EXERCICE

Le nombre d'élèves accompagné-es est en général de 3, mais pour plus d'1/3 ce sont entre 3 et 4 et pour 1/4 c'est + de 7 élèves!

25% des AESH déclarent avoir plus de 30 minutes de trajet pour se rendre sur leur lieu de travail.

La très grande majorité se dit bien intégrée au sein des équipes. Cependant encore 1/4 des AESH disent être tenu-es à l'écart, notamment pour les ESS. Ils et elles affirment manquer d'outils-soutiens, qu'ils soient numériques ou physiques, et regrettent de ne pas avoir une salle dédiée pour travailler.

❗ 1/4 des AESH révèlent qu'ils-elles doivent **ENCORE justifier de l'utilisation de leurs heures connexes**.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La gestion des élèves avec des profils complexes qui entraînent des **conséquences importantes sur la santé physique, mais surtout mentale** (troubles musculo squelettiques, mal au dos et état de stress).

S'ajoutent des **difficultés relationnelles** avec les élèves mais aussi les enseignant-es, coordonnateur-trices PIAL, directeur-trices ou chef-fes d'établissement, qui pèsent sur le quotidien.

Les arrêts maladie (pas forcément déclarés en accident de travail) sont en très grande majorité (+ de 80%) liés au travail. Le type de pathologies vont des TMS aux origines psychiques.

La plupart des AESH ne connaissent pas le registre santé et sécurité (RSST) au travail ni leurs droits en termes d'accident de travail.

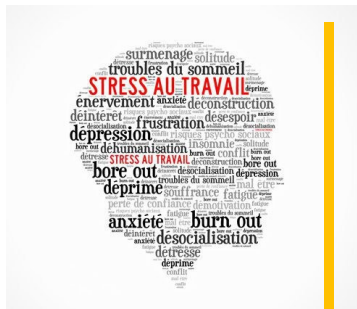


UNE FORTE EXPOSITION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les témoignages font apparaître une pénibilité importante du métier, à la fois physique et psychologique.

Les AESH décrivent des situations de violences subies particulièrement préoccupantes. Plusieurs dénoncent le manque de prise en compte des accidents du travail consécutifs aux morsures, coups ou gifles et demandent une véritable procédure de protection et d'accompagnement.

C'est ainsi qu'ils et elles décrivent ce qui est à l'origine



de la dégradation de leur état de santé : *isolement face à certaines situations, manque de soutien, changement fréquent d'affectation, multiplication des élèves accompagnés, notifications mutualisées à outrance avec des profils très différents et qui pour certains nécessiteraient des accompagnements individualisés, « saupoudrage » de l'accompagnement...*

Ces situations engendrent beaucoup de stress, voire des burn out conduisant à la démission ou au licenciement pour inaptitude

UN MANQUE DE RECONNAISSANCE

Les mots et expressions employés sont particulièrement forts : « mépris, invisibilité, manque de considération, maltraitance

institutionnelle, transparence, larbin, pion, couteau suisse, punching-ball... »

Les AESH ont le sentiment d'être considéré-es comme une **variable d'ajustement du système scolaire**. Servant d'**alibi à l'inclusion scolaire**, on leur demande de s'adapter en permanence sans prendre suffisamment en compte leurs compétences, leurs droits ou leurs conditions de travail.

La demande porte sur une reconnaissance professionnelle pleine et entière : statut, salaire, compétences reconnues, une véritable intégration dans les équipes, être écouté-es par la hiérarchie ou l'autorité fonctionnelle.

« UNE RECONNAISSANCE RÉELLE, C'EST ÊTRE CONSIDÉRÉ -E PAR TOUTE LA COMMUNAUTÉ »

UNE URGENCE ? UN STATUT, UN SALAIRE...

La question du salaire est le thème le plus récurrent, il doit passer par un statut et donc un métier rémunéré à la hauteur des qualifications avec une véritable progression de carrière.



POUR LES AESH, LA CGT REVENDIQUE...



- ✓ UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B SUR UN TEMPS COMPLET 24H ACCOMPAGNEMENT ÉLÈVE AVEC UNE FORMATION INITIALE AU MINIMUM ET TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE
- ✓ L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 400€/MOIS ET RÉVISION DE LA GRILLE NATIONALE
- ✓ L'ARRÊT DES PAS ET DES PIAL
- ✓ LA STABILISATION SUR UN MAXIMUM DE 2 ÉCOLES OU UN ÉTABLISSEMENT DU 2ND DEGRÉ
- ✓ L'ARRÊT DE LA MUTUALISATION DES ACCOMPAGNEMENTS (2 ÉLÈVES MAXI ACCOMPAGNÉS)
- ✓ L'APPLICATION STRICTE DU CADRE DES MISSIONS
- ✓ LE RESPECT DES VOEUX D'AFFECTATION DE NIVEAU ET DE LIEU

CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteducation